

Commission sportive

Les membres

- -Présidente: Catherine Chabaud
- -Lien FFG et ligue: Anne Guillemot
- -Enseignement : Cyprien Peyraud
- -Responsable jeunes: Brigitte Opitek remplace Benoît Oulhen
- -Capitaine Messieurs: Remy Le Mestre
- -Capitaine Séniors : Yves Le Breton
- -Capitaine Dames: Catherine Chabaud

La mission de la Commission Sportive

- Organisation des compétitions
- Contrôle de l'engagement des équipes
- Valider la sélection des joueurs
- Valider l'organisation des déplacements
- Compétence pour prise de sanction en cas d'infraction grave aux règles de golf et non respect des infrastructures du parcours
- Proposition de manifestations sportives(ex pour les +de 75 ans)

Le règlement des compétitions

REGLEMENT DES COMPETITIONS DU CLUB DES ABERS

1. Organisation générale

Les compétitions sont placées sous la responsabilité de la Commission Sportive du club.

Le calendrier officiel est établi en début de saison.

Les règles applicables sont celles des règles de golf édictées par le R&A et complétées par les règles locales permanentes du club

2. Conditions de participation

La compétition est ouverte aux membres du club et aux joueurs extérieurs à jour de leur cotisation.

Chaque participant doit être licencié et avoir rempli le questionnaire de santé.

3. Les inscriptions se font sur ISP.

Les droits de jeu fixés par l'AS doivent être réglés à l'inscription(en général 6 euros pour les adhérents à l'AS, 12 euros pour les autres ; variables en cas de compétition caritative)

4. Départs et marquage des cartes

Les heures de départ sont fixées par le responsable des compétitions et doivent être respectées.

Chaque joueur doit vérifier son heure de départ.

Les cartes de score doivent être remises signées et contresignées au poste prévu immédiatement après la partie.

La formule de jeu est toujours inscrite sur la carte.

5. Respect de l'étiquette

Le respect du rythme de jeu est obligatoire(environ 4h30 pour un 18 trous)

Chaque joueur est tenu de relever ses divots, ratisser les bunkers et relever les pitchs sur le green.

Les téléphones portables doivent être utilisés avec discrétion.

Le respect des infrastructures du parcours est obligatoire :pas de détritiques polluant le terrain, remise en place des piquets.

Il est interdit de déplacer les boules de départ et les panneaux indicateurs(dropping zone du 2)

6. Remise des prix

Les prix sont remis à l'issue de la compétition en présence des participants.
Les absents perdent leur prix qui est remis au suivant dans le classement ou au tirage au sort.

7. Sanctions

Tout manquement au règlement, aux règles de golf ou à l'étiquette pourra entraîner un avertissement, une disqualification voire une exclusion temporaire des compétitions du club.

8. Conditions météorologiques

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie abondante, orage, vent violent), la Commission Sportive se réserve le droit de :

- reporter le départ de la compétition
- suspendre temporairement le jeu
- annuler la compétition
- si plus de la moitié des participants a joué sa partie jusqu'au bout, la compétition sera alors validée
- les ABJ seront examinés

Règlement validé le 19 décembre

La Commission Sportive

La tenue d'équipe

